



Palézieux, le 27 juillet 2009

Commune de Palézieux
Case postale 35
1607 Palézieux-Village

Préavis municipal 11/09 concernant un crédit pour le renouvellement du matériel informatique de l'administration communale

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le dernier renouvellement du matériel informatique de l'administration communale date du début 2004 (voir préavis 16/2003) et ce dernier commence à donner des signes de fatigue.

En effet, nous avons déjà dû changer une station et quelques périphériques tombés en panne et notre serveur peu lâcher d'une minute à l'autre.

Afin de renouveler l'installation, nous avons effectué un inventaire du matériel à changer ainsi que celui nécessaire à l'équipement du bureau du Secrétaire municipal consécutif à l'engagement de notre nouvelle secrétaire.

Pour information, en vue de la prochaine fusion, nous avons décidé de choisir un système d'hébergement de nos données. En effet, l'acquisition d'un serveur interne est relativement coûteuse et elle pourrait s'avérer inutile si le processus de fusion aboutit. D'autre part, le fait d'externaliser nos données permet une sécurité accrue en cas de dommages dans les bureaux par exemple.

En outre, au vu de la demande toujours plus grande de la clientèle, nous avons également décidé d'améliorer notre offre et d'équiper l'administration d'un lecteur de cartes de débit ou de crédit.

Sur la base des offres en concurrence, le crédit nécessaire pour réaliser cette opération se monte à **fr. 22'000.—**.

Financement : Les liquidités de la caisse communale sont suffisantes pour financer cet achat. Selon le règlement sur la comptabilité des communes, ce dernier devra être amorti en 5 ans à raison de **fr. 4'400.—** env. par année à partir de l'exercice 2010.

./.





Commune de Palézieux

Case postale 35
1607 Palézieux-Village

LE CONSEIL COMMUNAL DE PALEZIEUX

- vu le préavis municipal No 11/09 du 16 septembre 2009,
- entendu le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à procéder au renouvellement du matériel informatique de l'administration communale ;
2. d'accorder à la Municipalité le crédit de fr. 22'000.— à cet effet ;
3. de l'autoriser à financer ce crédit avec les liquidités de la caisse communale.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Le Secrétaire

Christian Bays

Jean-Daniel Graz

